

**Compte rendu de la séance ordinaire
du Conseil Municipal du Vendredi 22 Février 2019**

L'an 2019, et le vendredi 22 Février 2019 à 20h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DESFORGES, Maire.

Présents : M. DESFORGES Philippe, Maire, M. DELANOUE Pierre-Etienne, M. FLEUREAU Eric, M. MARTIN Joseph, M. MORGEAT Guillaume.

Mmes VAPPEREAU Béatrice, FICHET Françoise et BRUCHET Delphine

Absents : M. POMMEZ Cédric, M. RENON F, M. Jean-Yves MALLET,

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

Nombre de membres :

. afférents au conseil municipal : 11

. en exercice : 11

. présents : 8

. votants : 8

Date de la convocation : 12/02/2019

Date d'affichage : 12/02/2019

SOMMAIRE

- Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2018
- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018
- Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2018 du service de l'assainissement collectif
- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018 du service de l'assainissement collectif
- Devis
- Affaires diverses

Ref : 2019-01 – Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos et dressé par le Receveur.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et après s'être assuré que le Receveur avait repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et toutes les opérations effectuées en 2018, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ref : 2019-02 – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

Il présente un excédent de clôture en section de fonctionnement de : 405 787.05 € et un déficit d'investissement de 36 471,33 € (dont 24 349.00 € de restes à réaliser)

Ref : 2019-03- Affectation du résultat 2018- budget communal

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente :

-un excédent de fonctionnement de	405 787.05 €
-un déficit d'investissement de	12 122.33 €
-un RAR en dépenses d'investissement de ..	24 349.00 €

.../...

Le Conseil Municipal DECIDE d'inscrire au Budget Primitif 2019 :

-A l'article 001- déficit d'investissement reporté.....	12 122.33 €
-A l'article 1068 (réserves).....	36 471.33 €
-A l'article 002- excédent de fonctionnement.....	369 315.72 €

Ref : 2019 -04 – Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2018 du service de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ref : 2019-05 – Vote du Compte Administratif 2018 du service de l'assainissement collectif

Il présente un excédent de fonctionnement de 92 732.98 € et un déficit de d'investissement de 6532.57 €

Ref : 2019-06 –Affectation du résultat 2018 du service de l'assainissement collectif

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif présente :

-Un excédent de fonctionnement de	92 732.98 €
-Un déficit d'investissement de	6 532.57 €

Le Conseil Municipal DECIDE d'inscrire au Budget Primitif 2019 :

-A l'article 001 – Déficit d'investissement reporté.....	6 532.57 €
-A l'article 1068 (Les réserves).....	6 532.57 €
-A l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté	86 200.41 €

Ref : 2019-07 –Vote des subventions communales

Elles sont votées comme suit :

Ass. Aide à domicile...	150.00 €
Comité des Fêtes	3 000.00 €
Ogec Ecole Notre Dame Janville	100.00 €
Mission Locale du Pithiverais	126.00 €
Tennis Club de Toury...	15.00 €
APE Les Z'Enfants d'Abord...	200.00 €
Ass Janville Toury GYM GRS	75.00 €

Il est décidé de contacter cette dernière association afin d'avoir confirmation du nombre d'enfants inscrits en 2019.

Ref : 2019-08 – Devis

Monsieur le Maire présente le devis des Pompes Funèbres MARIN concernant la création d'un columbarium dans le cimetière communal.

Les membres ne retiennent pas la proposition. Un rendez-vous est fixé au 23 Mars 2019 dans le cimetière avec l'ensemble des conseillers pour une première réflexion concernant l'emplacement d'un columbarium.

Ref : 2019-09 – Affaires diverses

Lecture est donnée du compte rendu de la dernière réunion du conseil communautaire.

Les conseillers sont invités à participer à une réunion le 26 Février 2019 dans la salle polyvalente de Bazoches Les Gallerandes à propos de la mise en place du PLUi

Dans le cadre du Grand Débat, Monsieur le Maire fait savoir, qu'à la demande de Madame la Sous-Préfète, qu'un débat sera organisé le Jeudi 28 Février 2019 à 18h à la salle polyvalente de Bazoches Les Gallerandes et que chacun pourra y participer.

Fait à Tivernon, le 25 Février 2019

Le Maire,
Ph. DESFORGES